

Faculté de droit



CRIM3DA Diplôme d'études approfondies en criminologie



Gestion du programme

ECRI Ecole de criminologie

Président : Fabienne Brion

Contact : Jeanine Bedynek

Tél. 010478854
info@crim.ucl.ac.be

La gestion administrative du programme est confiée à Mme J. Zaorski-Bedynek.

La directrice administrative reçoit les étudiants au bureau C.148, 1er étage de la Faculté de droit.

Tél. 010478854 - zaorski@crim.ucl.ac.be

Les informations plus générales peuvent être obtenues au Secrétariat de l'Ecole : 010474674 (Mme M. Gérard).

Objectif de la formation

En 2005-2006, tous les étudiants admis au doctorat seront inscrits au DEA correspondant. Ils seront répartis ultérieurement dans les formations doctorales thématiques. Les activités réalisées dans le cadre de leur DEA en 2005-2006 seront validées dans le cadre de la formation doctorale à laquelle ils seront inscrits ultérieurement.

Outre la formation généraliste de chercheurs capables ensuite de se spécialiser par le programme du doctorat et/ou de poursuivre une carrière dans la recherche, ce programme-ci vise le développement des compétences requises pour intervenir dans tout secteur professionnel qui nécessite la conception de dispositifs de recueil et d'analyse systématiques de données, la mise au point de procédures d'enquête et d'évaluation, d'instruments de diagnostic, d'outils d'analyse et de techniques d'intervention ; l'instruction de dossiers informatifs, l'élaboration d'avis consultatifs et l'aide spécialisée aux processus de décision dans le système de l'administration de la justice pénale et dans la détermination d'une politique criminelle.

Des conventions sont prévues avec le Département de Criminologie de l'Université d'Ottawa (dans le cadre de son programme de "maîtrise ès arts") afin de permettre des échanges d'étudiants pour la réalisation d'une partie de leurs programmes respectifs.

Conditions d'admission

Ce programme est accessible :

1. aux titulaires d'un diplôme final d'études universitaires de deuxième cycle en criminologie obtenu avec grade de distinction ;
2. aux titulaires d'un diplôme final d'études universitaires de deuxième cycle obtenu avec grade de distinction, quelle qu'en soit la discipline, moyennant l'ajout d'enseignements du second cycle en criminologie au programme de ces étudiants. Dans cette hypothèse, l'admission se fera sur dossier avec examen des contenus des formations suivies, des notes obtenues, de l'expérience professionnelle, des publications éventuelles du candidat et du projet de recherche qu'il désire réaliser dans le cadre du DEA. Le candidat sera invité à étaler son programme adapté de DEA sur trois ou quatre semestres.

Demande d'admission

Pour les étudiants tant belges qu'étrangers, une autorisation préalable du Président de l'Ecole de criminologie est nécessaire. Les procédures d'admission et d'inscription au rôle de l'Université sont reprises dans le fascicule "Renseignements généraux" du Programme d'études.

Structure générale du programme

Le programme de DEA comporte un total de 450h réparties entre des cours et des séminaires, la rédaction d'un rapport portant sur une recherche personnelle ainsi que la pratique de la communication scientifique.

Contenu du programme

a) Séminaire et cours

L'étudiant doit choisir 150 h parmi les six cours et séminaires proposés :

Séminaires

<u>ECRI3001</u>	Séminaire d'épistémologie de la criminologie[30h] (4 crédits)	Françoise Digneffe
<u>ECRI3002</u>	Séminaire de méthodologie de la criminologie[30h] (2.5 crédits)	Dan Kaminski
<u>ECRI3003</u>	Séminaire sur les théories et les pratiques de l'intervention en criminologie[30h] (4 crédits)	Antoine Masson
<u>ECRI3004</u>	Séminaire de politique criminelle[30h] (4 crédits)	Fabienne Brion
Cours		
<u>ECRI3005</u>	Théories contemporaines en criminologie sociologique[30h] (4 crédits)	Fabienne Brion, Véronique Voruz
<u>ECRI3006</u>	Théories contemporaines en criminologie psychologique[30h] (4 crédits)	Jean-Marc Elchardus
<u>DPCR2348</u>	Questions approfondies de droit pénal européen[30h] (3 crédits)	Marie-Aude Beernaert, Daniel Flore

b) La recherche personnelle

La réalisation de la recherche personnelle, du rapport et de sa défense sera comptabilisée pour 250 h (35 ECTS). La détermination du projet et sa réalisation s'effectueront sous la supervision d'un promoteur et par l'insertion dans une équipe de chercheurs. L'encadrement impliquera la participation aux réunions de cette équipe.

Le rapport final de cette recherche prendra la forme d'un article scientifique publiable dans une revue et donnera lieu à une défense publique devant un jury de trois personnes, y compris le promoteur. L'évaluation portera sur le rapport écrit et sur la défense orale.

c) La communication scientifique

Diverses modalités prévues seront agréées et créditées d'un certain volume horaire ; au terme de sa formation, l'étudiant devra avoir réuni un total de crédits équivalent à 50 h minimum (5 ECTS).

Évaluation

Les séminaires, les cours et les activités de communication scientifique valent un tiers du total des points de l'épreuve. Le travail de recherche personnel vaut deux tiers du total des points.

Situation du diplôme dans le cursus

Après un 2e cycle universitaire en criminologie ou un diplôme d'études complémentaires de 2e cycle en criminologie, obtenus avec au moins un grade de distinction, le DEA en criminologie est une préparation à la recherche scientifique et au doctorat.